

Séparation du conseil de la vente : Quels besoins en formation et outils de diagnostic ?

SEMINAIRE RFSV

19 novembre 2019

Philippe VISSAC, ACTA

Séparation conseil et vente, une des priorités de la Loi dite « EGALIM »

- Un élément d'un ensemble qui vise à accélérer le mouvement initié par le Plan ECOPHYTO en 2008
- Motivations :
 - rendre incompatibles les activités de vente, distribution et application de produits phytopharmaceutiques avec l'activité de conseil à l'utilisation de ces produits autre que celle portant sur les informations relatives à l'utilisation, aux risques et à la sécurité d'emploi des produits cédés
 - modifier le régime applicable aux activités de conseil, d'application et de vente de ces produits
 - réformer le régime d'expérimentation des certificats de produits phytopharmaceutiques (CEPP)
 - Utilisation de produits phytosanitaires à proximité de bâtiments habités et des jardins attenants subordonnée à des mesures à respecter
 - Retraits des molécules les plus toxiques
 - Recherche d'alternatives – bio contrôle

Une évolution majeure est engagée

- L'ordonnance qui sépare la vente du conseil de produits phytosanitaires a été publiée au Journal officiel du 25 avril 2019. Cette disposition devra être effective au 1er janvier 2021.
- Elle impose la séparation capitalistique des activités de vente, distribution et application de produits phytopharmaceutiques avec l'activité de conseil stratégique et de conseil spécifique à l'utilisation de ces produits
- Le conseil actuellement délivré aux agriculteurs est majoritairement un conseil opérationnel donné par les conseillers des coopératives et négociants. Il est fixé par un référentiel de conseil (article L254-7 du CRPM)

A l'arrivée (début 2021), un dispositif à 4 étages

- **Loi du 30 octobre 2018**
- **Ordonnance du 24 avril 2019**
- **Décret**, mis en consultation et à venir, qui définira les deux types de conseils aux agriculteurs sont donc institués pour qu'il fasse un choix éclairé. Tout d'abord, le conseil stratégique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Formalisé par écrit, il s'adresse à tous les utilisateurs et est obligatoire. De l'autre côté, un conseil spécifique réalisé à la demande des exploitants.
- **un référentiel d'agrément** sur les conseils phytosanitaires :
 - conseil stratégique : il est obligatoire et délivré par un conseiller indépendant qui établit un diagnostic et des propositions d'action concertées avec l'agriculteur qui reste décisionnaire in fine. 2 conseils en 5 ans. Diagnostic une fois sur deux.
 - conseil spécifique : Le conseil spécifique relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est un conseil comportant une recommandation d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Conseil de
sécurité

L254-7 : **ajuste** le contenu du conseil de sécurité (ordonnance)
Référentiel distributeur : non travaillé pour le moment → traduction de l'ordonnance

Conseil à
l'utilisation des
produits
phytosanitaires

conseil de
préconisation



L254-1 : **indépendance du conseil** (ordonnance)

L254-1-1 (nouveau) : le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires (préconisation) est réalisé par une personne exerçant une activité indépendante de toute activité de vente ou d'application

Conseil annuel

L254-7 : Retravaillé entièrement (ordonnance), précise les **obligations acheteurs / distributeurs**
L254-1-1 (nouveau) : **précise le contenu du conseil annuel** (ordonnance)
Décret : non travaillé actuellement, définit les modalités précises de formalisation du conseil
Agrément conseil indépendant : non travaillé pour le moment, surement actualisé avec le conseil annuel

Conseil transition
/ global

Hors champs de l'ordonnance

Proposition ACTA APCA portant sur le seul conseil stratégique

1- Diagnostic

- Le diagnostic préalable au conseil doit permettre de
 - Connaitre de manière macro l'exploitation (cultures, type de sol, main d'œuvre)
 - Identifier les démarches environnementales / de certification / collectives déjà engagées
 - Identifier les opportunités / contraintes
 - Avoir une approche des principaux bioagresseurs problématiques de l'exploitation et leur mode de gestion
 - Identifier les pratiques permettant l'efficience, la diminution de l'usage/impact déjà mises en œuvre

➡ Donner les éléments au conseiller pour identifier les points à travailler (bioagresseurs, environnement, riverains, ...) et permettre de proposer à l'agriculteur un panel de levier cohérent vis-à-vis de son exploitation et de l'environnement de celle-ci

2- Conseil stratégique proprement dit et le rendu du conseil

- A la suite du diagnostic, un conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires est réalisé. Il doit permettre, suite à un échange avec l'agriculteur, de lui apporter des propositions de leviers, pertinents pour son exploitation, pouvant être mis en œuvre sur son exploitation.
- Le rendu du conseil contient :
 - Une synthèse du diagnostic préalable
 - Les leviers mobilisables sur l'exploitation au regard des enjeux repérés sur l'exploitation. Ces leviers sont évalués sur l'impact potentiel et les conditions de réussite sont affichées ☐ Selon les leviers proposés, une analyse du parc matériel, des compétences en MO, l'organisation du travail, la capacité d'investissement peuvent être regardés.
 - Une synthèse de leviers retenus suite à un échange agriculteur / conseiller au regard notamment des impacts et des conditions de réussite
 - Un calendrier par culture permettant de situer ces leviers dans la campagne

Éléments-constitutifs-du-diagnostic-préalable-au-conseil-stratégique-à-l'utilisation-des-produits-phytosanitaires¶

¶

Date-du-diagnostic°:¶

1.→Le-contexte-de-l'entreprise-et-le-système-d'exploitation¶

***-Les-contacts¶**

¶

Nom-de-l'exploitation¶	¶	¶
Nom-de-l'agriculteur/associé-rencontré¶	¶	¶
Coordonnées°:adresse,téléphone-et-e-mail¶	¶ ¶ ¶	¶
¶	¶	¶
Nom-et-coordonnées-du-conseiller-ayant-établi-ce-conseil-stratégique-à-l'utilisation-des-produits-phytosanitaires-¶	¶	¶
Nom-du-conseiller-habituel-de-l'agriculteur-pour-la-partie-«°cultures°»¶	¶	¶

¶

¶

***-Localisation-de-l'exploitation¶**

Communes-sur-laquelle/lesquelles-vous-exploitez-des-parcelles¶	¶	¶
Typologie-des-exploitations-du-secteur-(activité-principale-et-mode-de-production)¶	¶	¶
Typologie-de-l'exploitation-étudiée¶	¶	¶

¶

¶

***-Caractéristiques-générales-de-l'exploitation¶**

¶

SAU-et-assolement-de-l'année¶	¶ ¶ ¶	¶
Parcellaire-dispersé-/éloigné-ou-rassemblé¶	¶	¶

Type-de-sol-majoritaire-de-l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Irrigation?-Drainage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploitation-membre-d'un-collectif-agro-environnemental-(Dephy,-GIEE,-30'000)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploitation-engagée-dans-une-démarche-agro-écologique-(Natura-2000,-MAF,...)?-si-oui,-noter-les-principales-lignes-du-cahier-des-charges-en-matière-de-gestion-des-phytos.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploitation-qualifiée-HVE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploitation-en-AB-ou-en-cours-de-conversion?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens-humains-de-l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délégation-de-travaux-sur-les-cultures-par-un-tiers?(notamment-les-traitements-phytos)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sources-de-conseil-et-d'information-techniques-(bulletin,-groupes,-BSV,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*-Environnement-de-l'exploitation

Proximité-riverains/-public-sensible	Proximité-avec-des-lieux-accueillant-un-public-sensible(école,-hôpital,-EPAD,...)-ou-une-présence-humaine-(lotissement,-commerces,...) <u>OUI-/-NON</u> <i>Si-oui-préciser-importance-du-type-de-risque-(ha-ou-linéaire-concerné)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enjeux-environnementaux	<u>proximité</u> -de-parcelles-avec-des-cours-d'eau/plan-d'eau <u>OUI-/-NON</u> <i>Si-oui-préciser-importance-du-type-de-risque</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<u>présence</u> -de-points-de-captage-d'eau-potable-sur-l'exploitation-ou-à-proximité <u>OUI-/-NON</u> <i>Si-oui-préciser-importance-du-type-de-risque,-cahier-des-charges-afférent</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>problématique</u> -d'érosion <u>OUI-/-NON</u> <i>Si-oui-préciser-le-type-(pentes,-zone-inondable,...)-et-l'importance-du-risque-(ha-concernés)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres-(ex-contrats-environnementaux,-biodiversité),-commentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. → Pratiques-agroécologiques¶

Tableau-à-compléter-avec-des-solutions-génériques¶

principaux-leviers-agroécologiques-mis-en-œuvre¶	Culture-1¶	Culture-2¶	Culture-3¶
¶	Surf:¶	Surf:¶	Surf:¶
Pratiques-agronomiques:¶ Rotations-longues-(tous-les-5-ans)¶ Alternance-culture-hiver/printemps¶ Faux-semis-avant-la-culture¶ Interculture-(antérieure)-cultivée¶ Semis-retardé-(culture-hiver)-¶ ...¶	¶	¶	¶
Génétique:¶ Diversité-variétale-(>3-variétés)¶ Choix-de-variétés-tolérantes-maladies,-ravageurs,-verse¶ ...¶	¶	¶	¶
Agroéquipements:¶ Désherbage-mécanique-(bineuse,-houe,-herse,_)¶ Désherbage-chimique-localisé-sur-le-rang¶ Roulage-des-couverts-interculture¶ Broyage-des-couverts-interculture¶ Défanage- <u>méca</u> ou mixte-(<u>méca</u> + <u>chim</u>)¶ ...¶	¶	¶	¶
Lutte-biologique:¶ Produits-de-biocontrôle-(SDP,-substances-naturelles,- phéromones,- <u>macroorganismes</u> ,_)¶ ...¶	¶	¶	¶
OAD¶ Prévion-des-maladies-(préciser-le-nom-et-le-nbre-ha- concernés)¶ Prévion-des-ravageurs-(idem)¶ ...¶	¶	¶	¶
Autres:¶ ...¶ ...¶ ¶	¶	¶	¶

3.-Gestion-des-risques¶

Types-d'équipements¶	Précisions¶
Aire-de-remplissage-imperméabilisée¶	¶
Bac-de-récupération-(<u>phyto</u> <u>bac</u> ,_)¶	¶
Système-d'incorporation¶	¶
Cuve-de-rinçage¶	¶
Système-limitant-la-dérive-(buses-AD,- <u>jupes</u> ,_)¶	¶
Utilisation-EPI-(combinaison-et- <u>gants</u> -) pour-le-remplissage¶	¶
Autre:...¶ ¶	¶

Eléments-de-conseil-stratégique¶

Recommandations-de-leviers-à-mettre-en-œuvre-en-concertation-avec-l'agriculteur¶

Leviers-agroécologiques¶ (<u>préciser</u> -les-leviers-recommandés)¶	Au-niveau-du-système-de-culture¶	Culture-1¶	Culture-2¶	Culture-3¶
¶	¶	Surf:¶	Surf:¶	Surf:¶
Pratiques-agronomiques:¶ ¶	Ex: introduire-une-culture-de-printemps-dans-la-rotation¶	¶	¶	¶
Génétique:¶ ¶	¶	¶	¶	¶
Agroéquipements:¶ ¶	Ex: utiliser-des-buses-AD¶	¶	¶	¶
Lutte-biologique:¶ ¶	¶	¶	Utiliser-des-trichogrammes¶	¶
OAD¶ ¶	¶	¶	¶	¶
Autres:¶ ...¶ ...¶ ¶	¶	¶	¶	¶

¶

Difficultés,contraintes,...-rencontrées¶

Types-de-difficultés¶	Décrire-les-contraintes¶	Solutions-proposées¶
Pratiques-culturelles:¶ ¶	¶	¶
Matériel:¶ ¶	¶	¶
Débouchés¶ ¶	¶	¶
Cahier-des-charges¶ ¶	¶	¶
Autres:¶ ¶	¶	¶

Résumé-de-l'entretien¶

Exploitant°:¶

.....¶

.....¶

.....¶

Caractéristiques-de-l'exploitation°:¶

.....¶

.....¶

Environnement-de-l'exploitation°:¶

.....Points-sensibles°:.....¶

Pratiques-de-protection-des-cultures¶

.....Points-forts°:.....¶

.....Voies-de-progrès-identifiées°:.....¶

Gestion-des-risques¶

.....Points-forts°:.....¶

.....Voies-de-progrès-identifiées°:.....¶

Contraintes-à-lever°:¶

.....¶

.....¶

Commentaires-du-conseiller°:¶

¶ ¶ ¶	¶
-------------	---

¶

Commentaire-de-l'agriculteur°:¶

¶ ¶ ¶	¶
-------------	---

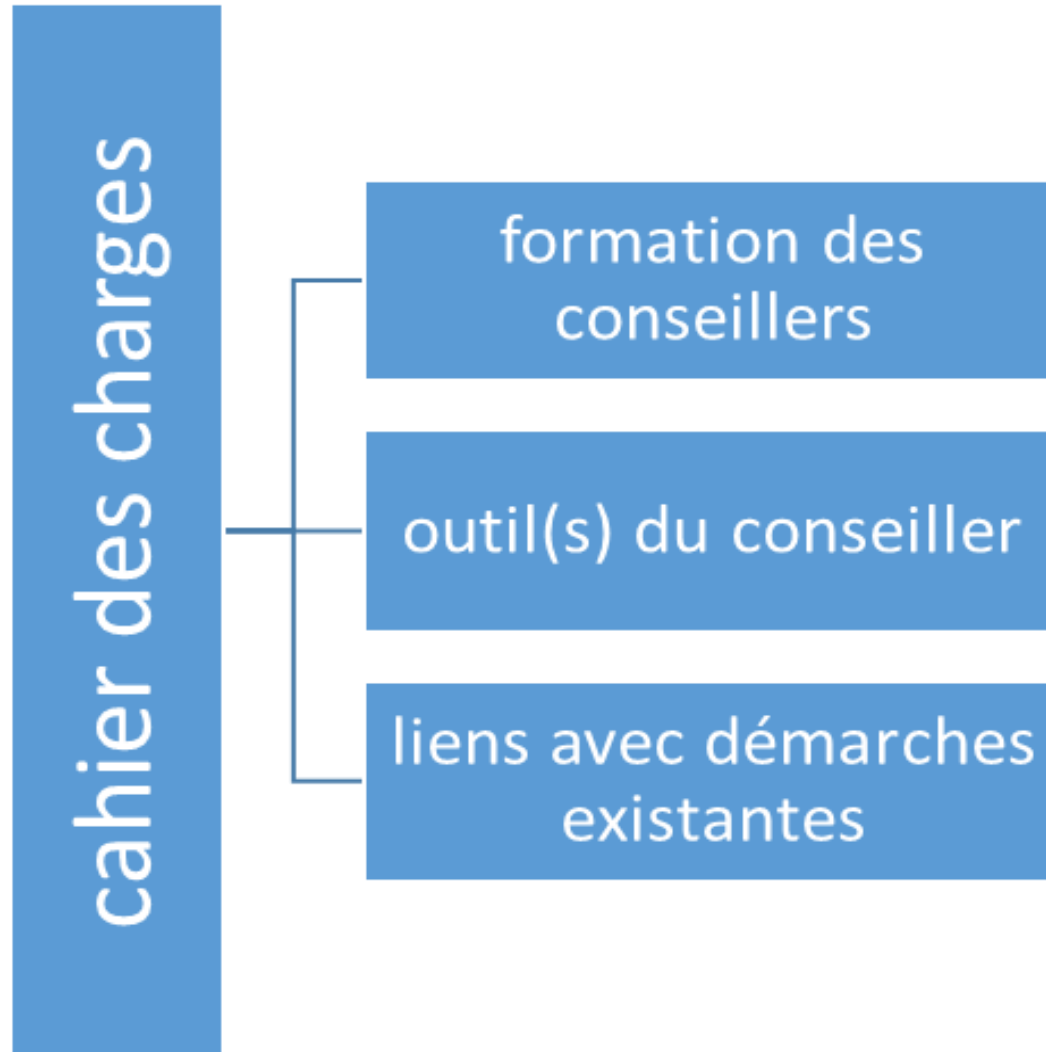
Les questions qui demeurent

- L'efficacité attendue (accompagnement du décideur) - Des exemptions qui visent AB et conversion et certification
- Le coût de ce conseil qui durera entre ½ journée et 1 journée ½ - quid de la part d'autodiagnostic ?
- Fréquence et ambition : 2 fois tous les 5 ans
- Un champ circonscrit : celui des phytos mais approche système exploitation ?
Hiérarchiser les risques – lien avec règles de décision
- Compétences à préparer très vite avec des effectifs à former très importants (environ 3000 conseillers)
- stratégie des structures et des réseaux ?
- Outils de collecte et valorisation des informations
- Consentement des agriculteurs

Le lien avec le conseil spécifique

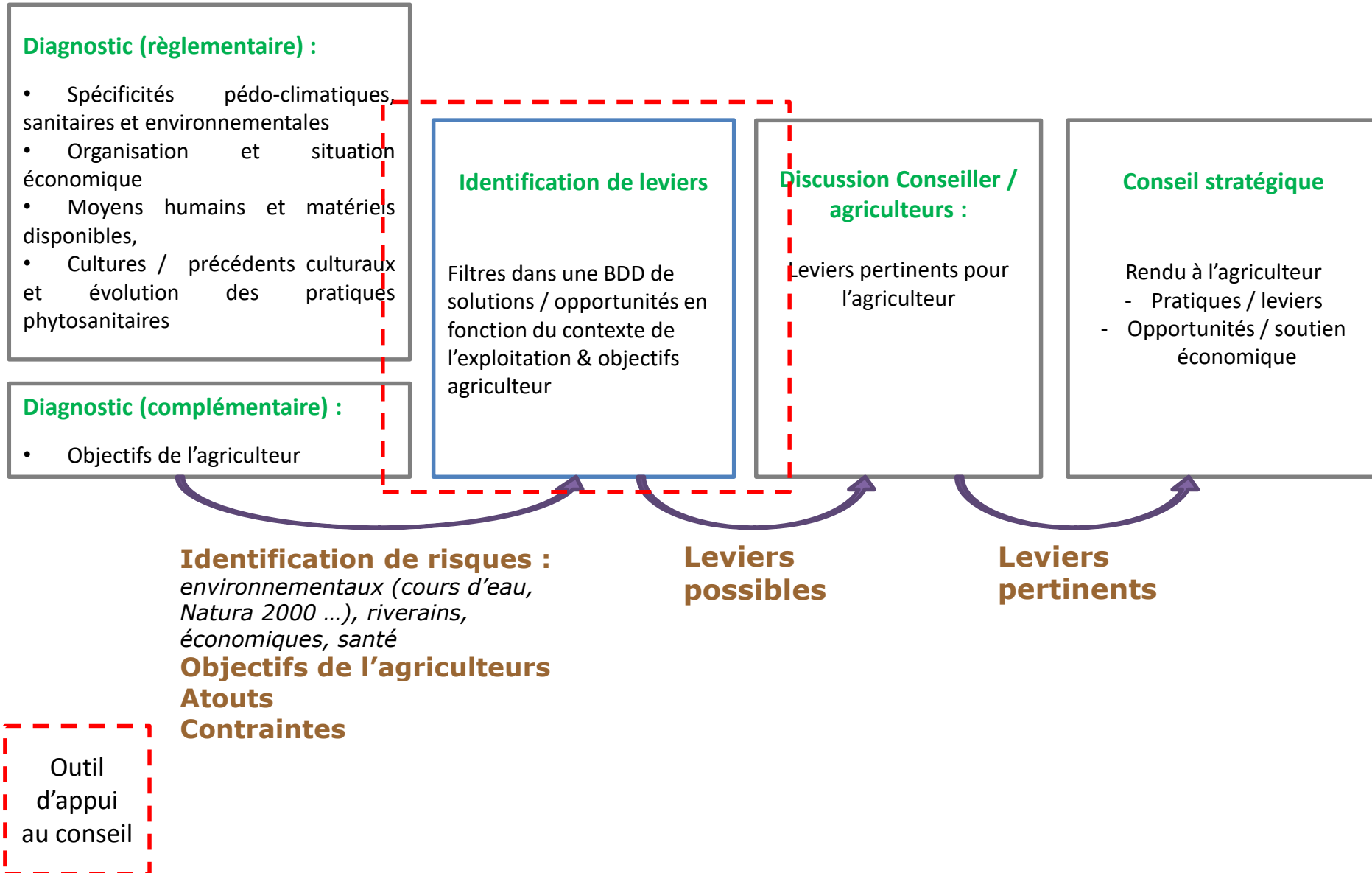
- Le conseil spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, tel que défini aux articles L. 254-6-3 et L. 254-6-4 est délivré par un conseiller agréé au titre du 3° du II du L.254-1, en prenant en compte les préconisations issues du conseil stratégique le plus récent.
- Il comporte l'indication des méthodes alternatives disponibles pour lutter contre la cible du traitement recommandé ou en prévenir l'apparition ou les dégâts.
- Cette identification est adaptée au contexte de la demande, notamment lorsqu'un conseil est sollicité pour résoudre une problématique sanitaire en cours ou imminente.

Approche de l'ACTA



Conseil stratégique phytosanitaires

Construction du conseil à l'agriculteur



Conseil stratégique phytosanitaires

Cadre d'un outil d'appui au conseil

